



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JANVIER 2019

- | | |
|--|--------------------------------|
| • Séance du 3 janvier 2019 | <u>Nombre de conseillers :</u> |
| • Date de convocation : 18 décembre 2018 | • En exercice : 15 |
| • Date d'affichage : 18 décembre 2018 | • Présents : 11 |
| | • Votants : 12 |

L'an deux mille dix-neuf, le trois janvier, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie à 19 heures 00, sous la présidence de Monsieur François GOMEZ, Maire,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs François GOMEZ, Ghislaine GIRARDAT, Patrice BAUDOIN, Jean-Luc HIBON, Pascal VANDENBROUCKE, Hélène TROTTEREAU, Pascal LAPIERRE, Marianne VITTE, Gaëlle PILLOT, Cécile GOMEZ et Richard GALLINARI.

Ont donné pouvoir : Monsieur Luc REDREGOO à M. Pascal LAPIERRE.

Etaient absents non excusés : Monsieur Alain GACHELIN, Alain DUVIVIER et Monsieur Jérôme HOQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LAPIERRE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 05, et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies et donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

Délibération n°01 :

IMPLANTATION D'UNE ANTENNE DE RADIOTELEPHONIQUE MOBILE SUR LA COMMUNE

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que THIESCOURT ayant été reconnue en zone blanche pour la téléphonie mobile, le Conseil Municipal doit donner son accord pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile sur le territoire de la commune.

La société SNEF TELECOM a été missionnée par l'opérateur SFR pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile pouvant accueillir l'ensemble des opérateurs (SFR, BOUYGUES TELECOM, ORANGE et FREE MOBILE) afin d'apporter une couverture réseau sur la commune de Thiescourt.

Monsieur le maire précise que :

- La surface d'implantation nécessaire est d'environ 40m²,
- L'accès au site doit permettre le passage d'une nacelle et d'une grue pour la réalisation des travaux,

- Le pylône doit être raccordé au réseau ENEDIS le plus proche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- **De donner son accord pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile sur la parcelle cadastrée D 358,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.**

Madame PILLOT demande si la SNEF/SFR va payer une location.

Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur LAPIERRE demande où se situera exactement l'antenne.

Monsieur BAUDOIN se situera à droite du panneau d'affichage à Saint Albin.

Délibération n°02 :

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention 2018 aux associations listées ci-dessous :

ASSOCIATION	MONTANT 2018 EN €
Association sportive Cannectancourt	300
Association la Thiescourtoise	300
Association les Z'enfants d'abords	300
Association Thies'dance	300
La bonne entente	300
Pêcheurs de Thiescourt	300
Société de chasse	300
Comité des fêtes	300
Les Amis Saint Albin	300

Le montant de cette subvention sera prélevé sur le compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

L'association « la 14-18 » domiciliée à Thiescourt ne désire pas de subvention de la part de la commune.

Madame VITTE croyait que l'association la Thiescourtoise avait dissout son association.

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, la mairie n'a aucun document prouvant cette dissolution.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BAUDOIN indique que la miroir pour le croisement de la rue du Moulin/Petite rue a été commandé et sera posée par l'entreprise.

Monsieur LAPIERRE souhaite connaître la date des vœux du maire de la commune.

Monsieur le Maire répond que ce sera le samedi 12 janvier 2019 à 18h30 et les vœux du personnel auront lieu ce même jour à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 3 janvier 2019 est levée à 19h26.